

**LA MÉDAILLE  
DU DÉPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES**

**Jean-Bernard LACROIX**

La médaille départementale des Alpes-Maritimes a été créée en 1997 à l'initiative du sénateur Charles Ginésy, président du Conseil général des Alpes-Maritimes et maire de la commune de Péone-Valberg. Elle a été frappée à l'Hôtel des monnaies à Paris pour le 16 septembre 1997, date du cinquantenaire du rattachement de Tende et de La Brigue qui a constitué, à la suite du traité de Paris en 1947 l'ultime modification territoriale du département. La première médaille a été offerte à M. Jean Puech président de l'Association des présidents de conseils généraux lors de la tenue de son assemblée générale à Nice, le 17 septembre 1997.

La médaille du département a été conçue de façon à y retrouver des éléments remarquables de son identité. Pour cela on s'est inspiré des principes qui ont prévalu dans la constitution des armoiries à partir du Moyen-Age. Il s'agissait de disposer d'éléments de reconnaissance, d'identification puis d'authentification des textes au même titre qu'une signature. La symbolique associe des figures qu'on appelle des meubles et des couleurs, les émaux.

Alors qu'en France les armoiries ont été imposées aux communes en 1696 pour des raisons fiscales, dans le contexte révolutionnaire de 1790, les départements n'en furent pas dotés. L'idée a été de combiner des données historiques et géographiques de façon à ce que leur association soit la marque du département des Alpes-Maritimes et de lui seul. La banalité des logos et le désir de disposer d'un emblème identitaire ont conduit la recherche.

La circonscription des Alpes-Maritimes est le fruit de deux régions distinctes par leur histoire : le Comté de Nice à l'est du Var et la sénéchaussée de Grasse à l'ouest. Le département s'étend par ailleurs sur un ensemble géographique composé du littoral méditerranéen au sud et d'une partie du massif alpin méridional au nord.

Pour la géographie, le choix s'est porté sur des végétaux comme cela est souvent le cas en héraldique (cèdre pour le Liban, érable pour le Canada par exemple mais aussi pour de nombreuses communes : chêne pour Roure, châtaignier pour Castagniers ou encore noyer pour Saint-Martin-d'Entraunes).

Le mélèze caractérise la haute montagne. Ne descendant pas naturellement en dessous de 1000 mètres environ, il partage les derniers contreforts avant les alpages avec le pin cembro. En France son aire naturelle est limitée aux Alpes. C'est également un arbre remarquable par son aspect automnal et surtout par la qualité de son bois. Implanté depuis toujours dans la région, il a joué un rôle éminent dans l'économie rurale en particulier pour la construction : dans les hautes vallées les couvertures des toits étaient faites en bardeaux de mélèze. Cet arbre est donc particulièrement représentatif des traditions et des valeurs du haut pays.

Le second choix a été celui du palmier de préférence à l'olivier ou au citronnier qui auraient pu symboliser le littoral méditerranéen.

Le palmier avait l'avantage de ne pas figurer sur des armoiries communales du département (au moins sous l'aspect de l'arbre tout comme le mélèze d'ailleurs) contrairement à l'olivier (Drap ou Beausoleil par exemple). Mais surtout comme arbre ornemental exotique il s'est répandu sur le littoral dans les parcs et jardins des hivernants qui ont afflué sur la côte à la fin du XIXe renforçant l'idée de douceur du climat dans un cadre privilégié. Il a donc une grande valeur symbolique pour la Côte d'Azur moderne forte de ses apports extérieurs et de son économie touristique.

Pour ce qui est de l'histoire, rappelons brièvement que notre région constituait sous l'empire romain une entité administrative, la Province des Alpes-Maritimes. Après les invasions barbares et les périodes d'émiettement du pouvoir féodal, la Provence a été unifiée sous l'autorité des comtes catalans au début du XIIe siècle. En 1246 la Provence passe à la famille d'Anjou, branche cadette de la couronne de France mais en 1382 la mort de la reine Jeanne entraîne une longue guerre de succession dont la conséquence est le démembrement d'une partie de la Provence. En 1388 les vigueries à l'est du Var, à l'instigation du comte Grimaldi de Beuil, reconnaissent la tutelle de la maison de Savoie. Désormais, jusqu'en 1860, les deux régions qui constituent l'actuel département des Alpes-Maritimes appartiennent à deux Etats différents, les royaumes de France et de Sardaigne.

Les meubles historiques choisis en sont la représentation par les armes des deux familles souveraines : croix latine (à branches inégales) pour la maison de Savoie qu'elle a adopté lors des croisades, lys pour les Capétiens. Les bornes frontières du XIXe siècle qui subsistent (col de Cayolle, col des Champs en particulier) portent d'ailleurs sur chaque face ces deux figures symboliques le lys côté français, la croix latine côté Sarde. Le choix de cette croix adoptée très anciennement dans le Comté de Nice (éléments de décors de linteaux, documents administratifs), et non de l'aigle de gueules qui figure sur les armoiries de la ville Nice mérite d'être explicite.

Le Comté de Nice n'existait pas au Moyen-Age en tant que fief d'une famille seigneuriale comme les comtés de Beuil ou de Tende. Nice elle-même était une ville de consulat bénéficiant d'une autonomie de gestion et de privilèges sous l'autorité des comtes de Provence. En se plaçant sous la protection du comte Amédée VII de Savoie en 1388, la région à l'est du Var prit alors le nom de "Terres neuves de Provence" et Amédée VII pas plus que ses successeurs ne s'intitulèrent comtes de Nice. Si le titre comtal est apparu épisodiquement, il s'agissait le plus souvent d'initiatives des gouverneurs de la province et c'est ainsi que le terme de "Comté de Nice" remplaça au XVIe siècle l'expression "Terres neuves de Provence". Seul Louis XIV s'arrogea le titre de comte de Nice pendant les deux périodes d'occupation française de 1691 à 1696 et de 1705 à 1713. Après 1814 avec la Restauration sarde, la nouvelle organisation administrative fit de l'ancien comté la province de Nice. Si la communauté de Nice possédait des armoiries attestées par une lettre de Robert d'Anjou en 1326 et représentées pour la première fois sur un document de 1431 à côté des armes de Savoie, les armoiries de la communauté ne peuvent aucunement être assimilées à des armoiries de province. En l'absence de famille comtale niçoise, la province de Nice n'a pas d'armoiries médiévales spécifiques.

Cette province a connu des modifications au cours des siècles et s'est enrichie de communautés qui ont leur propre histoire et leurs propres particularismes mais dont le trait commun est leur relation à la maison de Savoie. Ainsi ce n'est qu'à la fin du XVIe siècle que le Comté de Tende est devenu possession de la maison de Savoie. En 1713 la vallée de l'Ubaye détachée du Comté de Nice fut cédée à la France par le traité d'Utrecht. En 1760, plusieurs communautés françaises dont Guillaumes devinrent sardes, les accords entre les royaumes de France et de Sardaigne stipulant qu'elles pourraient conserver l'usage de la langue française. En 1848, les villes de Menton et Roquebrune qui n'avaient jamais appartenu au Comté de Nice se proclamèrent villes libres en se détachant de la Principauté de Monaco et se placèrent sous la protection de la famille de Savoie en intégrant les Etats sardes. La maison de Savoie a été le ciment de ces territoires. Les armoiries du souverain sarde constituent par conséquent la référence commune des populations de l'ensemble de la région.

L'attachement à la maison de Savoie s'est traduit par la représentation de leurs armoiries sur de nombreux édifices du Comté de Nice : linteau de porte à Utelle, élément sculpté de la cathédrale de Sospel, autres linteaux de portes à la Brigue, notamment sur le portail principal de l'église Saint Martin (XVIe s.), sur plusieurs bâtiments de la darse de Villefranche (XVIIIe s.). Particulièrement intéressant est le linteau de la collégiale Sainte Marie de Tende daté de 1506 où est résumée par trois écus l'identité du Comté de Tende avant son acquisition définitive par le duc de Savoie. A côté de l'écu des comtes de Tende figurent les armes de France (lys) dont les comtes étaient les vassaux depuis le rattachement de la Provence au royaume de France et les armes du Grand bâtard de Savoie qui sont celles de Savoie (croix latine) avec la barre de bâtardise, filet martelé ultérieurement lorsque le Comté de Tende est devenu possession directe de la maison de Savoie. Plusieurs autres édifices de Tende portent la croix de Savoie. Peintures et objets d'art comptent également des représentations des armes de Savoie : fonts baptismaux d'Eze (XVe s.), retable de Saint Martin d'Entraunes (1555), retables de l'église Sainte Croix du Valdeblore (1583 et milieu XVIIe s.), toiles à Utelle (XVIIe s.), fonts baptismaux de Tende (1723), fauteuil en noyer du desservant de l'église de Villefranche (XVIIIe s.).

Ainsi, de même que les armes d'Anjou sont celles de Provence depuis que la famille d'Anjou en a été le Comte, les armes de Savoie constituent une symbolique indiscutable des terres provençales de Savoie dans leurs diverses composantes (pays niçois, comtés de Beuil, de Tende et de la Brigue, viguerie de Guillaumes, pays mentonnais).

Les quatre figures ont été rassemblées dans un élément de décor quadrilobique qui est caractéristique de l'architecture médiévale et que l'on retrouve dans des monuments du département (collégiale de Tende par exemple).

Enfin les trois couleurs (bleu, jaune et rouge c'est-à-dire azur, or et gueules en héraldique) reprennent les couleurs de fond des armes de Savoie (rouge), d'Anjou (bleu), et, par le pourtour rouge et jaune, de Catalogne rappelant ainsi l'unité première de notre région sous l'autorité des comtes catalans de Provence.